

**SOMMAIRE DES PRINCIPALES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA  
LIGNE DIRECTRICE SUR LES NORMES Caisses non membres d'une fédération,  
sociétés de fiducie et sociétés d'épargne  
– Décembre 2013 –**

**Principales modifications apportées à la ligne directrice**

<b>Chapitre</b>	<b>Modifications apportées</b>
Ensemble de la ligne directrice	Modifications de concordance ou corrections à des fins de clarification.
Chapitre 1 / Vue d'ensemble	<p>Retrait des dispositions générales relatives aux exigences de normes minimales de liquidité ainsi qu'au calcul des ratios et les éléments constituant ces ratios présentés dans les annexes. (Annexes 1-IV et 1-V).</p> <p>Ces dispositions ont été déplacées au chapitre 9 de la ligne directrice.</p>
Chapitre 8	<p>Nouveau chapitre qui contient l'ensemble des dispositions relatives aux exigences minimales de liquidité résultant des publications suivantes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ratio de liquidité à court terme et outils de suivi du risque de liquidité - Janvier 2013</li> <li>• <i>Monitoring Tools for Intraday Liquidity Management</i> – April 2013</li> <li>• Dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité - Décembre 2010</li> </ul>